



**APPEL A CANDIDATURES POUR L'ENGAGEMENT DANS UN EMPLOI DE  
CONSEILLER/CONSEILLERE PRINCIPAL(E) D'EDUCATION**

**Appel interne et externe**

**Intitulé :** Conseiller/Conseillère Principal(e) d'Education (désigné, ci-dessous, "CPE")

**Entrée en fonction effective :** 18 août 2025

**Durée du mandat :** 1 an renouvelable

**Nature de l'emploi :** heures "éducateur" ou périodes professeurs, avec un complément salarial

**Conditions d'accès à cette fonction :**

- Avoir un minimum de 3 ans d'ancienneté dans l'enseignement subventionné par la FWB;
- Avoir répondu au présent appel ;
- S'engager à suivre les formations utiles (notamment gestion d'équipe) ;

**Missions**

*Dispositions générales*

Le CPE est un collaborateur direct du duo de direction avec qui il entretient un esprit de loyale collaboration et de confiance mutuelle. Dans l'organigramme fonctionnel, le CPE fait partie du conseil de direction auquel il participe activement. Le régime de vacances est le même que celui de l'équipe de direction : toutes les périodes de vacances scolaires et 5 semaines consécutives durant les vacances d'été, fixées par AGCF. La charge de travail hebdomadaire est de 36 heures, incluant les 60 périodes de travail collaboratif annuel.

Le CPE participe à la mise en œuvre du projet éducatif spécifique de l'Enseignement catholique, tel que défini dans les « Missions de l'école chrétienne ».

*Caractéristiques de l'école*

L'institut Saint-Vincent de Paul compte approximativement 900 élèves au total.

L'école est organisée sur deux sites, chacun scolarisant un public spécifique, à savoir :

- le site d'Uccle accueille le public du « tronc commun » assimilé aux trois premières années de l'enseignement secondaire ;
- le site de Forest accueille le public post-tronc commun assimilé aux trois ou quatre dernières années de l'enseignement secondaire. C'est essentiellement la section qualifiante qui y est représentée ;

Chaque site nécessitant une organisation spécifique et chaque public d'élèves nécessitant un suivi éducatif spécifique, chaque site se voit attribuer un CPE. La collaboration entre les deux CPE est indispensable pour la cohérence des décisions et de l'application des mesures disciplinaires. À cet effet, des réunions hebdomadaires seront organisées.

L'ISV, étant une école d'indice socio-économique inférieur à 5, scolarise un public fragilisé. Le CPE doit donc apporter une attention particulière à chaque élève et assurer un suivi individuel sans perdre de vue le collectif. Il adaptera sa posture à ce public en veillant au relationnel sans transiger en rien sur le respect du cadre et la fermeté que celui-ci implique.

Les missions portent sur quatre axes :

- l'organisationnel ;
- la gestion d'équipe (éducateurs) ;
- l'éducatif et le disciplinaire ;
- L'axe préventif concernant le décrochage scolaire (incluant la collaboration avec la cellule accrochage scolaire) ;

Le CPE est également l'interface entre l'école et les services de ressources internes et/ou externes : secrétariat des élèves, CAS, CPMS, SAJ, SPJ, police, PSE, ...

La lettre de missions est établie avec la direction. Un rapport d'activités annuel sera réalisé à l'attention du pouvoir organisateur.

Chacun des CPE doit pouvoir assurer les tâches de son collègue en cas de besoin (absence par exemple).

### **Modalité de candidature**

Les candidatures internes doivent être envoyées par SmartSchool à Thibaut Desterke pour le 25 avril. Les candidatures externes doivent être envoyées par mail à Thibaut Desterke ([thibaut.desterke@isv.be](mailto:thibaut.desterke@isv.be)), directeur, pour le 25 avril.

La personne de contact pour obtenir des informations supplémentaires sur la fonction est Thibaut Desterke.

Chaque candidat.e accompagnera sa candidature d'un CV et d'une lettre de motivations indiquant la conception qu'il/elle a du rôle de CPE ainsi que les atouts qu'il/elle présente pour la fonction. La lettre de motivation fera maximum 2 pages dactylographiées (calibri corps 11, interligne 1,15, marges normales).